

Démarche : Subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) - Année 2026

Organisme : Service Mobilités - Infrastructures, Direction Mobilités - Mer et Littoral - PCAET/PAT

## Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

## Formulaire

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf ou d'occasion vendu par un professionnel situé sur le territoire de Morlaix Communauté.

**La prime est destinée aux habitants majeurs de Morlaix Communauté**

Une aide par foyer fiscal.

Un foyer fiscal ne peut obtenir la prime qu'une fois par période de 3 ans.

### Montant de l'aide VAE

Le montant de l'aide est fixée à 40 % des frais engagés, dans la limite des plafonds ci-après :

- 500 € maximum pour les usagers ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur à 7 228 €
- 300 € maximum pour les usagers ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur compris entre 7 229 € et 15 677 €

La prime est versée en une seule fois au demandeur après validation de l'ensemble des pièces justificatives.

**Les primes seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers complets, dans la limite du budget alloué au budget primitif 2026.**

Les dossiers de demande relatifs à des vélos achetés entre le 1er octobre et le 31 décembre 2025 devront être réceptionnés, complets, avant le 30 avril 2026. Au-delà de cette date, ils ne seront plus pris en compte.

Les dossiers de demande relatifs à des vélos achetés à compter du 1er janvier 2026 devront être réceptionnés complets avant le 31 octobre 2026. Au-delà de cette date, ils ne seront plus pris en compte.

## Données personnelles

## Subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) - Année 2026

J'accepte que mes données personnelles soient collectées et traitées par le Service Mobilités – Infrastructures de la Direction Mobilités - Mer et Littoral - PCAET/PAT de Morlaix Communauté pour l'instruction de ma demande, conformément à la réglementation en vigueur

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

### Revenus

#### Revenu fiscal de référence

Ce montant est indiqué sur la 1ère page de l'avis d'impôt sur les revenus

#### Nombre de parts fiscales

Ce nombre est indiqué sur la 1ère page de l'avis d'impôt sur les revenus

#### Revenu fiscal de référence par part

Vous devez diviser votre revenu fiscal de référence par votre nombre de parts fiscales

#### Votre revenu fiscal de référence par part est-il supérieur à 15 677 € ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Avis d'imposition

2025 (sur les revenus 2024) pour les dossiers déposés de février à août 2026

2026 (sur les revenus 2025) pour les dossiers déposés de septembre à octobre 2026

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ RIB au nom du bénéficiaire

### Etat civil et coordonnées

#### Nom du demandeur

#### Nom d'épouse du demandeur

#### Prénom du demandeur

#### Le demandeur est-il majeur ?

La prime est destinée aux habitants majeurs de Morlaix Communauté

Cochez la mention applicable

## Subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) - Année 2026

☐ Oui

☐ Non

Date de naissance du demandeur

Lieu de naissance du demandeur

Adresse du demandeur

Code Postal

☐ 29241

☐ LOCCUIREC

☐ 29252

☐ PLOUEZOC'H

☐ 29410

☐ LE CLOITRE-SAINT-THEGONNEC

☐ PLEYBER-CHRIST

☐ PLOUNEOUR-MENEZ

☐ SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

☐ 29600

☐ MORLAIX

☐ PLOURIN-LES-MORLAIX

☐ SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

☐ SAINTE-SEVE

☐ 29610

☐ GARLAN

☐ PLOUIGNEAU

☐ 29620

☐ GUIMAËC

☐ LANMEUR

☐ PLOUEGAT-GUERRAND

☐ 29630

☐ PLOUGASNOU

## Subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) - Année 2026

☐ SAINT-JEAN-DU-DOIGT

☐ 29640

☐ L'ANNEANOU

☐ PLOUGONVEN

☐ 29650

☐ BOTSORHEL

☐ GUERLESQUIN

☐ PLOUEGAT-MOYSAN

☐ 29660

☐ CARANTEC

☐ 29670

☐ HENVIC

☐ LOCQUENOLE

☐ TAULÉ

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois

### Adresse électronique

### Téléphone

## Vélo

### Le vélo à assistance électrique a été acheté sur le territoire de Morlaix Communauté

Si votre achat n'a pas été effectué dans une commune du territoire de Morlaix Communauté, vous n'êtes pas éligible l'aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique.

Les 26 communes de Morlaix Communauté sont : Botsorhel, Carantec, Garlan, Guerlesquin, Guimaëc, Henvic, Lanmeur, Lannéanou, Le Cloître-Saint-Thégonnec, Locquénolé, Locquirec, Morlaix, Pleyber-Christ, Plouégat-Guerrand, Plouégat-Moysan, Plouezoc'h, Plougasnou, Plougouven, Plouigneau, Plounéour-Ménez, Plourin-Lès-Morlaix, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Martin-des-Champs, Sainte-Sève, Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, Taulé

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

### Magasin

Si le magasin où vous avez acheté votre vélo ne figure pas dans la liste proposée, cliquez sur autre et indiquez le nom et la commune de l'enseigne.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Darty (Morlaix - St Martin des Champs)

## Subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) - Année 2026

☐ Decathlon (Morlaix - St Martin des Champs)

☐ Feu Vert (Morlaix - St Martin des Champs)

☐ Giant (Morlaix - St Martin des Champs)

☐ Hamon (Plouigneau)

☐ Intersport (Morlaix - St Martin des Champs)

☐ Leclerc – Morlaix Distribution (Morlaix)

☐ MLC (Morlaix)

### Date d'acquisition du vélo à assistance électrique

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Facture d'achat du vélo, de moins de 6 mois, libellée au nom du demandeur

Cette période de 6 mois s'entend entre la date d'achat indiquée sur la facture et la date de réception du dossier à Morlaix Communauté

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Certificat d'homologation Norme EN15194

Ce certificat est fourni par le vendeur

## Engagement

### Le bénéficiaire accepte de participer à toutes enquêtes relatives aux modes de déplacement sur le territoire de Morlaix Communauté

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

### Dans le cas où je percevrai la subvention de Morlaix Communauté pour l'achat de mon vélo à assistance électrique, j'atteste sur l'honneur ne pas procéder, dans les 18 mois suivant son acquisition, à sa revente

Dans l'hypothèse où le VAE viendrait à être revendu avant l'expiration de ce délai, le bénéficiaire devra restituer le montant de la prime à Morlaix Communauté.

Le bénéficiaire sera tenu de présenter, sur demande de Morlaix Communauté, le VAE subventionné.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui